

Les bonnes habitudes en cas d'absence prolongée

En cas d'absence prolongée, votre domicile doit paraître habité. Quand vous quittez votre habitation :

✓ N'apposez **pas de mot d'absence** sur votre porte et ne diffusez **pas d'informations sur les réseaux sociaux ou sur votre répondeur**



✓ Faites ouvrir et fermer les volets par une personne de confiance et demandez lui de **vider régulièrement votre boîte aux lettres**.

✓ Activez l'éclairage de manière aléatoire grâce à un système de minuterie respectant les normes de sécurité.

✓ **Rangez outils, échelle et matériels de jardinage dans un local fermé** afin qu'ils ne puissent pas être utilisés pour vous cambrioler.

Si vous partez en vacances :

✓ Signalez votre absence à la Gendarmerie locale avec **l'Opération Tranquillité Vacances**,

✓ Déposez vos **objets de grande valeur dans un coffre**,

✓ Dissimulez les **biens attrayants et facilement transportables**,

✓ **Faites entretenir la végétation de votre domicile** afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.

✓ Prévenez vos voisins de votre absence, ils sauront détecter une présence anormale.

Le partenaire de votre sûreté



La lutte contre le cambriolage est à votre portée

L'application des mesures simples énoncées ci-dessus contribue à la **diminution du risque de cambriolage** dans votre habitation.

✓ Soyez **l'acteur de votre protection** en participant à la mise en sûreté de votre domicile.

✓ Si vous êtes victime d'un cambriolage, **ne touchez à rien et contactez au plus vite les services de gendarmerie**.

✓ Ne négligez pas une tentative de cambriolage et composez au plus vite le :



Conseils pour prévenir les actes de délinquance Fiche d'information

Protégez votre habitation des cambriolages



Le cambriolage comment s'en préserver ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à **obtenir un maximum de gains en prenant le moins de risques possible**. Il portera naturellement son attention sur les habitations présentant le moins de difficultés.



Diminuer le risque de cambriolage nécessite **vigilance et bon sens**.

Lutter contre ce fléau est **l'affaire de tous**.

Tout comportement anormal dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention. L'objectif est de préserver votre habitat, mais aussi celui de votre voisinage.

Lors de la commission de faits dans votre environnement, **communiquez aux forces de l'ordre** toutes informations pouvant aider à la manifestation de la vérité.

Protéger son habitation

Il existe différents moyens de protection pour se prémunir :

✓ Une propriété **clôturée et un portail fermé à clé la nuit** ou en votre absence, constituent un premier obstacle contre l'intrusion.

✓ Équipez les abords extérieurs de votre habitation d'un **éclairage s'activant à la détection de mouvement**.

✓ Dotez **vos portes d'un système de fermeture fiable, respectant des normes techniques de résistance à l'effraction** (serrure 3 points, système anti-dégondage...)

✓ Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées. Les baies vitrées doivent bénéficier d'une protection suffisante. Leur système de fermeture est souvent vulnérable et doit être doublé d'un verrouillage robuste. Les volets roulants les plus résistants possèdent un dispositif anti-dégondage.

✓ **Renforcez** vos volets avec des barres intérieures de renfort pour vos absences.



✓ Si vous optez pour une **protection électronique**, la détection doit se faire le plus tôt possible et l'information doit vous être communiquée de manière fiable et rapide (alerte sur téléphone portable ou via un télé-surveilleur).

✓ Vous pouvez **compléter votre dispositif avec un système de vidéoprotection**. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement. Attention, il est interdit de filmer la voie publique ou les domaines privés voisins.

Les biens de valeurs les bons réflexes contre le vol

✓ **Photographiez vos objets de valeur et de notez leurs caractéristiques**. Ces informations seront très utiles pour les identifier en cas de vol (bijoux, tableaux...). Le cas échéant, faites-les expertiser.

✓ **Relevez la marque, le type et le numéro de série** des appareils high-tech.

✓ **Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent au domicile**.

✓ A défaut de déposer bijoux et objets de valeur dans un coffre ou à la banque, privilégiez des **lieux insolites**. Les tiroirs, les matelas ou les piles de linge ne sont pas de bonnes cachettes.

✓ Rangez vos **clés hors de vue**. En vacances, laissez un double chez une personne de confiance ou emportez-les.



✓ N'inscrivez pas vos noms et adresse sur vos trousseaux et changez votre serrure s'ils ont été perdus ou volés.

✓ **Votre présence n'empêche pas le vol**. Ne laissez pas vos clés de maison et de voiture, votre portefeuille ou votre sac dans l'entrée !

La boîte aux lettres, le pot de fleurs ou le paillason sont également à proscrire.

Prenez des précautions

✓ **Ne laissez rien dans votre véhicule**, ôtez les clés du contact et fermez le, même dans votre jardin.

✓ Si une personne se présente à votre domicile comme un agent EDF, GRDF ou un policier en civil, demandez lui de présenter une carte professionnelle. En cas de doute, appelez la Gendarmerie.

Restitution des biens - Assurance

✓ Conservez une copie des factures et des photos de vos biens de valeur.



✓ En complément ou à défaut de signes distinctifs, ces biens peuvent être gravés ou marqués par un produit indélébile.